

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
TITRE I- LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES REQUÊTES	5
A- Les normes de présentation des procédures (art. 20 R.C.a.Q.m.c. et s.)	5
1. Les normes applicables à la version sur support papier	5
2. Les normes applicables à la version technologique (art. 13 R.C.a.Q.m.c.)	7
B- L'audition tenue virtuellement (art. 15 R.C.a.Q.m.c.) ...	10
TITRE II- LA CONFECTION DES MÉMOIRES ET EXPOSÉS ET LE PROCESSUS MENANT À L'AUDITION AU FOND	13
PARTIE I- LA CONFECTION DES MÉMOIRES ET EXPOSÉS	13
A- La confection du mémoire (art. 32, 36 à 45 et 80 R.C.a.Q.m.c.)	13
Introduction	13
1. Les modalités administratives (art. 32, 36 à 45 et 80 R.C.a.Q.m.c.)	14
a) L'approche à l'endroit des dossiers connexes (art. 36 R.C.a.Q.m.c.)	15
b) L'approche à l'endroit des appels incidents	16
c) Les démarches en vue de la reproduction des documents dans les annexes	16

(i)	La commande initiale de la transcription et des pièces	17
(ii)	La réception des notes sténographiques et des pièces et les étapes subséquentes	21
d)	Les délais de production et de notification des mémoires (art. 32, 44 et 80 R.C.a.Q.m.c.)	22
(i)	Le délai de l'appelant (art. 32, 44 et 80 R.C.a.Q.m.c.)	22
(ii)	Le délai de l'intimé (art. 44, al. 2 R.C.a.Q.m.c.)	25
e)	Le nombre d'exemplaires (art. 44 et 13 R.C.a.Q.m.c.), les signatures (art. 20, al. 4) et la notification (art. 44, al. 1 et 2)	27
(i)	Le nombre d'exemplaires requis (art. 44 et 13 R.C.a.Q.m.c.)	27
(ii)	Les signatures (art. 20, al. 4 R.C.a.Q.m.c.)	27
(iii)	La notification des mémoires (art. 44, al. 1 et 2 R.C.a.Q.m.c.)	28
2.	Les normes de structure (art. 37-38 et 41-42 R.C.a.Q.m.c.)	28
a)	La division générale du mémoire	28
b)	L'argumentation	28
c)	Les annexes	29
d)	L'attestation de conformité (art. 42 R.C.a.Q.m.c.)	31
3.	Les normes de présentation (art. 9, 13, 39, 40 et 43 R.C.a.Q.m.c.)	31
a)	Les normes relatives à l'ensemble du mémoire	31
(i)	La page couverture du mémoire (art. 43a) et b) et art. 9 R.C.a.Q.m.c.)	31
(ii)	La table des matières (art. 43c) R.C.a.Q.m.c.)	33
(iii)	La pagination du mémoire (art. 43d) R.C.a.Q.m.c.)	35

(iv) L'impression et la reliure (art. 43g) et art. 10 R.C.a.Q.m.c.)	35
(v) Le nombre de feuilles (art. 43h) R.C.a.Q.m.c.)	36
(vi) La numérotation et le format des volumes (art. 43i) et g) et art. 20 R.C.a.Q.m.c.)	36
(vii) La confidentialité (art. 9, al. 2 et 10 R.C.a.Q.m.c.)	37
(viii) La version technologique (art. 13 R.C.a.Q.m.c.)	37
b) Les normes propres à l'argumentation (les parties I à IV du mémoire)	41
(i) Le nombre de pages autorisé (art. 40 R.C.a.Q.m.c.)	41
(ii) Les notes infrapaginales (de bas de page)	43
(iii) Le caractère et l'interligne (art. 43e) R.C.a.Q.m.c.)	44
c) Les normes spécifiques aux pièces et aux dépositions (annexe III du mémoire)	46
(i) L'exposé conjoint des faits (art. 39 R.C.a.Q.m.c.)	46
(ii) La disposition, la clarté des pièces et leur transcription typographique (art. 43j) R.C.a.Q.m.c.)	46
(iii) Les dépositions et leur présentation (art. 43k) et l) R.C.a.Q.m.c.)	47
Conclusion	49
4. Les normes de contenu du mémoire (art. 38, 39, 41 et 42 R.C.a.Q.m.c.)	50
a) Les faits, partie I de l'argumentation (art. 38a) et 39 R.P.C.A.)	50
(i) La structure	51
(ii) La concision (art. 38a) R.C.a.Q.m.c.)	53

(iii)	La conformité à la preuve (omissions et objectivité)	56
(iv)	Le mode de présentation des faits	58
(v)	Le style recommandé pour la présentation des faits	58
(vi)	La réponse de l'intimé	60
b)	Les questions en litige, partie II de l'argumentation (art. 38b) R.C.a.Q.m.c.)	62
(i)	L'identification des questions en litige	62
(ii)	La formulation des questions en litige par l'appelant	64
(iii)	L'ordre des questions en litige	65
(iv)	La position de l'intimé sur les questions en litige et la reformulation ou l'ajout de questions en litige	66
c)	Les moyens, partie III de l'argumentation (art. 38c) R.C.a.Q.m.c.)	69
(i)	Les recommandations générales sur la sélection des moyens d'appel et des arguments	69
(ii)	Les citations	74
(iii)	Les trois approches principales pour le développement des moyens	76
(A)	La mise en contexte	76
(B)	La présentation d'une synthèse du droit	77
(C)	La démonstration concrète des erreurs alléguées	85
(iv)	Les quatre sources d'argumentation possibles	86
(A)	L'argumentation à partir de la décision ou des directives contestées	86
(B)	L'argumentation à partir de la preuve au dossier	87

(C) L'argumentation à partir du droit applicable	89
(D) L'argumentation à partir du raisonnement logique	92
(v) L'invocation des dispositions réparatrices (art. 38c) et sous-al. 686(1)b(iii) et autres) . .	93
d) Les conclusions, partie IV de l'argumentation (art. 38d) R.C.a.Q.m.c.)	95
(i) Les conclusions recherchées par l'appelant	95
(ii) Les conclusions recherchées par l'intimé	97
e) Les sources, partie V de l'argumentation (art. 38e) R.C.a.Q.m.c.)	98
f) L'annexe I sur le ou les jugements visés par l'appel (art. 41a) R.C.a.Q.m.c.)	100
g) L'annexe II sur les procédures et décisions et sur les dispositions (art. 41b) R.C.a.Q.m.c.)	101
h) L'annexe III sur les pièces et les dépositions (art. 41c) R.C.a.Q.m.c.)	101
(i) La norme applicable à l'appelant	101
(ii) La norme applicable à l'intimé	108
i) Les mentions finales (art. 42 R.C.a.Q.m.c.)	109
Conclusion	112
5. La sanction d'un manquement aux normes (art. 45 R.C.a.Q.m.c.)	112
B- La procédure d'appel par voie accélérée et la confection d'un exposé (art. 63 à 65 R.C.a.Q.m.c.)	113
1. La procédure par voie accélérée (art. 63 à 65 R.C.a.Q.m.c.)	113
a) Les différences de modalités selon l'autorité saisie	113
b) La fixation de l'échéancier des procédures	114

2.	La confection d'un exposé	117
a)	Les normes de structure	117
b)	Les normes de présentation	119
c)	La procédure de production	120
3.	La sanction du non-respect des délais et de la non-conformité d'un exposé (art. 45 et 64, al. 3 R.C.a.Q.m.c.)	120
PARTIE II- LE PROCESSUS MENANT À L'AUDITION AU FOND		121
A-	La déclaration de mise en état et la mise au rôle (art. 68 et 69 R.C.a.Q.m.c.)	121
1.	La mise en état (art. 68 R.C.a.Q.m.c.)	121
2.	La mise au rôle (art. 69 R.C.a.Q.m.c.)	122
3.	La renonciation des parties à l'audition (art. 78 R.C.a.Q.m.c.)	122
4.	La détermination du temps alloué à chaque partie pour plaider (art. 69 R.C.a.Q.m.c.)	123
5.	La transmission de l'avis d'audition (art. 72 R.C.a.Q.m.c.) et son impact pour le plaideur	124
B-	La confection d'un cahier de sources (art. 47 à 49 R.C.a.Q.m.c.)	124
1.	La version papier du cahier de sources	126
2.	La version électronique	126
TITRE III- L'AUDITION AU FOND ET SA PRÉPARATION		129
PARTIE I- LA PRÉPARATION DE L'AUDITION AU FOND		129
A-	La préparation du dossier par les juges et leurs recherchistes	129
1.	La préparation effectuée par les recherchistes	129
2.	La préparation effectuée par les juges	130
B-	La préparation de l'audition par les plaideurs	131

1. La relecture des argumentations et des annexes dans les mémoires	131
2. La relecture et la mise à jour de la jurisprudence . .	132
3. La mise à jour des informations factuelles et procédurales	134
4. Les cas de multiplicité de plaideurs pour une même partie	135
5. Les objectifs de l'audition	136
6. Le travail d'analyse préalable	139
a) L'élaboration de sa thèse générale et de ses arguments (première étape)	139
b) L'élaboration du ou des raisonnements à soumettre (deuxième étape)	140
c) Le classement des motifs d'appel et des arguments par force persuasive (troisième étape)	146
d) L'attribution du temps à consacrer aux sujets (quatrième étape)	147
7. La rédaction du plan de plaidoirie et de l'aide-mémoire	148
a) Le plan de plaidoirie (art. 76 R.C.a.Q.m.c.)	149
(i) Son contenu	149
(ii) Son rôle	149
(iii) Les exigences procédurales applicables	150
b) L'aide-mémoire	153
c) Les différentes phases de la plaidoirie	154
(i) Le rappel des faits	154
(ii) L'annonce de son argumentation aux juges	154
(iii) Le développement de l'argumentation	155
(iv) La conclusion de l'argumentation	156

PARTIE II- LA PLAIDOIRIE AU FOND	157
A- Les aspects pratiques du déroulement de l'audition au fond	157
1. La présence, à l'audition, de l'accusé ou de la victime et celle de leurs proches	157
a) La présence, à l'audition, de l'accusé et de ses proches	157
b) La présence, à l'audition, de la victime et de ses proches	158
2. La disposition et la consultation des documents par le plaideur	159
a) Les documents et le matériel à apporter en vue de la plaidoirie	159
b) La disposition recommandée pour faciliter la consultation	160
c) L'efficacité dans la consultation et la lecture des documents	162
3. L'audition tenue virtuellement (art. 15 R.C.a.Q.m.c.) .	163
B- L'introduction de la plaidoirie	164
1. Les questions préliminaires	164
2. Les sujets à éviter	164
3. L'enjeu central du litige	165
4. L'ordre des motifs d'appel abordés	165
C- L'exposé des arguments sur les principales questions en litige	165
1. La présentation de ses arguments par le plaideur ..	165
a) La concision et la précision	166
b) La cohérence, la pertinence et la modération ...	166
c) L'adaptation	167
d) Les renvois à la jurisprudence et la lecture d'extraits	168

2. L'interaction entre le plaideur et les juges	169
3. Les concessions	174
a) Les concessions volontaires	174
b) Les concessions provoquées	176
4. La dernière partie de l'audition	176
5. Le respect du temps alloué	177
6. La tâche du plaideur lorsqu'il ne plaide pas	178
7. La réplique et la contre-réplique	178
a) La réplique	178
b) La contre-réplique	180
E- La décision	181
1. La décision rendue séance tenante et le délibéré	181
2. Le processus menant à la décision	181
a) La rédaction des motifs	181
b) La consultation collégiale	182
c) La diffusion de la décision	182
PARTIE III- LES QUALITÉS D'UN BON PLAIDEUR LORS DES AUDITIONS	185
Introduction	185
A- Les qualités recommandées dans l'attitude à adopter	185
1. Le respect des juges et de l'adversaire	185
2. L'écoute attentive des juges et de l'adversaire	187
3. La confiance dans la valeur de ses arguments et la détermination	188
4. L'honnêteté dans ses arguments et dans ses réponses	189
5. La souplesse et la vivacité d'esprit dans le raisonnement	190

6. La patience et le contrôle de ses émotions	191
B- Les qualités sur le plan du comportement et de la parole	192
1. La retenue	192
2. Les gestes	192
3. Le ton de voix	192
4. L'articulation des mots	195
5. Le choix des mots	195
6. Le regard	196
7. La posture	198
8. La ponctualité	198
9. Les communications avec les médias	199
CONCLUSION FINALE	201
ANNEXES	203
Annexe I – Dispositions du <i>Code criminel</i> et d'autres lois sur les appels	205
Annexe II – <i>Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle</i>	227
Annexe III – Modèles d'actes de procédure et documents connexes	263
Annexe IV – Tableau sur la qualification des motifs d'appel reconnus	339
Annexe V – Tableau sur les requêtes et avis et leurs modalités	395
TABLE DE LA LÉGISLATION	427
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	433
INDEX ANALYTIQUE	461